



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION:

Affaire suivie par : Aurélie DEMEAUX

SERVICE : ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET JURIDIQUE

N°D2023-172-AGJ

OBJET : ADHÉSION À LA CONVENTION « SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE INFOGÉO47 » PROPOSÉE PAR LE CDG 47

Vu les articles L. 2122-21 et L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui chargent l'autorité territoriale d'exécuter les décisions de l'organe délibérant ;

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2021D-101-DTU en date du 23 septembre 2021, relative à l'adhésion au service « Système d'Information Géographique InfoGéo47 » proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne (CDG 47) ;

Vu la convention cadre « Système d'Information Géographique InfoGéo47 » signée le 1^{er} novembre 2021 avec le CDG47 ;

Considérant la résiliation au 31 décembre 2023 de la convention cadre « Système d'Information Géographique InfoGéo47 », par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne (CDG 47) ;

Considérant la convention cadre « Système d'Information Géographique InfoGéo47 » adoptée par le Conseil d'Administration du CDG 47 en date du 05 juillet 2023 ;

Considérant les besoins de Fumel Vallée du Lot d'un accompagnement numérique dans la gestion des données cartographiques ;

Considérant que le CDG 47 propose une nouvelle convention en remplacement de l'existante qui sera résiliée au 31 décembre 2023, il convient de souscrire à la nouvelle convention « Système d'Information Géographique » qui prendra effet au 1^{er} janvier 2024.

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De prendre acte de la résiliation au 31 décembre 2023 de la convention « Système d'Information Géographique » conclue avec le CDG 47 en date du 1^{er} novembre 2021 ;

2°) – D'adhérer à la nouvelle convention « Système d'Information Géographique » Pack InfoGéo47 EPCI « Service Complet » avec en complément, le « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme » proposée par le CDG 47 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20231010-D2023_172_AGJ-AR
Reçu le 16/10/2023

3°) - D'autoriser le paiement du montant de la cotisation annuelle correspondante, ainsi que le paiement des prestations complémentaires éventuellement sollicitées sur la base et les conditions tarifaires prévues en annexes ;

4°) - De préciser que les crédits correspondants seront ouverts au budget ;

5°) - De signer ou d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer la convention jointe en annexe ainsi que tous documents s'y rapportant, notamment l'annexe n°4 définissant le choix du forfait.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Pour extrait certifié conforme,
Fumel, le 10 octobre 2023

Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 16 octobre 2023
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou notifié le : 16 octobre 2023



FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com